### **AVIS PUBLIC**



# ENTRÉES EN VIGUEUR RÈGLEMENTS NUMÉRO RCA14-30065 ET RCA14-30066 ET ORDONNANCE NUMÉRO OCA14-(99-254)-001

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2014, le conseil d'arrondissement a adopté les rèclements et l'ordonnance suivants intitulés :

## **RÈGLEMENT RCA14-30065**

RÈGLEMENT MODIFIANT L'ENSEMBLE DES RÈGLEMENTS DE L'ARRONDISSEMENT DE FAÇON À Y MODIFIER LA DÉSIGNATION DES DIRECTEURS ET DES DIRECTIONS DE L'ARRONDISSEMENT.

#### E I RÈGLEMENT RCA14-30066

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2015).

#### ET ORDONNANCE OCA14-(99-254)-001

Cette ordonnance vise à retirer le nom de tous les concessionnaires de l'arrondissement de la liste des concessionnaires émetteur de licences pour chiens pour l'arrondissement, et ce à compter du 1er janvier 2015.

Ces règlements et cette ordonnance entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements et de l'ordonnance au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés

au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

l'arrondissement à l'adresse suivante : ville, montreal, qc, ca/rdp-pat

Donné à Montréal, ce 11e jour du mois de novembre 2014.

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Secretaire d'arrondissement substitut Cet avis, ces règlements et cette ordonnance peuvent également être consultés sur le site Web de

>5891948